

Dernière mise à jour : le lundi 28 septembre 2020

CRITÈRES D'ADMISSION

Pour être admis aux PALS, l'élève doit d'abord remplir et remettre le formulaire de demande d'admission lors de la période d'inscription avec le dernier bulletin (juin). L'information et le formulaire sont disponibles sur le site Internet : lespals.qc.ca ou sur le site de [l'École de langues *First Steps*](#).

Pour faire partie des PALS, l'élève doit d'abord être admis au niveau académique.

Les élèves des concentrations au **secondaire** doivent être en réussite dans tous les volets de toutes les matières et présenter une moyenne générale de 70 %.

Les élèves des concentrations au **primaire** doivent être en réussite dans tous les volets de toutes les matières et présenter une moyenne minimale de 70 % dans tous les cours.

L'élève doit aussi démontrer qu'il est capable de suivre son programme scolaire de façon accélérée et d'être autonome.

Ensuite, l'élève doit être admis en langues et plein air. Pour ce faire, il doit démontrer une attitude positive et un comportement qui s'harmonise aux valeurs et aux règles de vie de l'école.

L'équipe *First Steps* et Langues et plein air